

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00870 Numéro SIREN : 894 111 434 Nom ou dénomination : A4 SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2023 sous le numéro de dépôt 19960

A4 SERVICES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 €

4 RUE GASPARD MONGE

91680 BRUYERES LE CHATEL

RCS de 894 111 434 EVRY

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le 27 NOV. 2023 Numéro: <i>19960</i>

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 31/12/2022

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 30/06/2023

Il y a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

Résolution d'affectation du résultat

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

Un Bénéfice de 8 617 ,00 €

De la manière suivante :

-Affectation du bénéfice de **8 617,00** euros en report à nouveau créateur

- le solde du Report à Nouveau est créateur de 10 700 euros

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Tableau sans agrément DGFIP Formulaire obligatoire (article 223 du Code Général des impôts) DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		 Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	N° 2065 (2013)																	
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS		Timbre à date du service																		
Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022		Régime simplifié d'imposition ☒ X Régime réel normal ☐																		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐																				
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration SIE ETAMPES 2 RUE SALVADOR ALLENDE 91150 ETAMPES		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et / ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :																		
A IDENTIFICATION A4 SERVICES 4 RUE GASPARD MONGE Identification du destinataire 91680 BRUYERES LE CHATEL <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">651</td> <td style="width: 25%;">Insp., IFU</td> <td style="width: 25%;">N° dossier</td> <td style="width: 25%;">89411143400011</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>N° Siret</td> </tr> </table> Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement : le téléphone :		651	Insp., IFU	N° dossier	89411143400011				N° Siret	B ACTIVITE Activités exercées (souligner l'activité principale) : MONTAGE DEMONTAGE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐										
651	Insp., IFU	N° dossier	89411143400011																	
			N° Siret																	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)																				
1 Résultat fiscal <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">0</td> <td style="width: 33%;">Bénéfice imposable au taux de 15 %</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">10 138</td> <td style="width: 33%;">Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">0</td> </tr> </table>				Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	10 138	Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	0											
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	10 138	Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	0															
2 Plus-values <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %</td> <td style="width: 33%;"></td> <td colspan="2" style="width: 33%;">Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)</td> <td style="width: 33%;"></td> </tr> <tr> <td>Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %</td> <td></td> <td>Autres plus-values imposables au taux de 19 %</td> <td></td> <td>Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Plus-values exonérées art. 238 quindecies</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>				Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)			Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %						Plus-values exonérées art. 238 quindecies	0
Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)																		
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %																
				Plus-values exonérées art. 238 quindecies	0															
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2																				
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> ☐</td> <td>Jeunes entreprises innovantes ☐</td> <td>Zones franches urbaines ☐</td> <td>Zone franche Corse ☐</td> <td>Pôle de compétitivité ☐</td> </tr> <tr> <td>Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> ☐</td> <td></td> <td>Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> ☐</td> <td>Autres dispositifs ☐</td> <td>Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> ☐</td> </tr> <tr> <td>Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐</td> <td colspan="2">Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 0</td> <td colspan="2">Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %</td> </tr> </table>				Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines ☐	Zone franche Corse ☐	Pôle de compétitivité ☐	Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> ☐		Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> ☐	Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 0		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines ☐	Zone franche Corse ☐	Pôle de compétitivité ☐																
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> ☐		Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> ☐																
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 0		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %																	
D IMPUTATIONS (cf. page 4)																				
Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).																				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'Impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement																				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066																				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)																				
recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %																				
E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 152.500 € HT)																				
En remplissant ce cadre vous certifiez remplir les conditions pour bénéficier de la mesure de simplification (notice de l'imprimé n° 1330-CVAE - Généralités), à ce titre vous êtes dispensé de déposer une déclaration n° 1330-CVAE																				
Valeur ajoutée de référence Chiffre d'affaires de référence																				
Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE																				
Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE.																				
ATTENTION : A COMPTER DES EXERCICES CLOS AU 31/12/2012 VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT DEPOSER SOUS FORMAT TDFC. LE FORMULAIRE PAPIER NE SERA PLUS ADRESSE																				
CGA ☐ Viseur conventionné ☐																				
Nom, adresse, téléphone, télécopie :																				
- Professionnel de l'expertise comptable :																				
- Conseil :																				
- CGA :																				
- N° d'agrément du CGA																				
A BRUYERES LE CHATEL le 15032023 Signature et qualité du déclarant																				

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

A4 SERVICES

31122022

[illegible]

I	DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		

J	CADRE NE	CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
REMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2012, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K	CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (Voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)	
		Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en <u>deux exemplaires</u> . (Articles 223 A à U du C.G.I.)			
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis)			
bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)		plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	
Plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19 %			
Chiffre d'affaires TTC		plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %	

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

[illegible]

Désignation de l'entreprise		A4 SERVICES										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		4 RUE GASPARD MONGE										91680 BRUYERES LE CHATEL	
Numéro SIRET*		8 9 4 1 1 1 4 3 4 0 0 0 1 1											
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 0									

				Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012					
		014	016					
	Immobilisations corporelles*	028	030	2 000	750	1 250	1 250	
	Immobilisations financières* (1)	040	042					
	Total I (5)	044	048	2 000	750	1 250	1 250	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
		Marchandises*	060	062				
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070	183 466		183 466	
			072	074	9 570		9 570	44
		Valeurs mobilières de placement	080	082				
		Disponibilités	084	086	1 667		1 667	11 287
		Charges constatées d'avance *	092	094				
		Total II	096	098	194 704	0	194 704	11 331
		Total général (I + II)	110	112	196 704	750	195 954	12 581
PASSIF				Exercice N NET	1	Exercice N - 1 NET	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000		1 000		
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		100				
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						
	Report à nouveau	134		2 083				
	Résultat de l'exercice	136		8 617		2 183		
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		11 801		3 183		
	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		118 928				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 7 761)	172		65 225		9 398		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		184 153		9 398		
	Total général (I + II + III)	180		195 954		12 581		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 sexies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A4 SERVICES		Exercice N clos le		Exercice N - 1 clos le		Néant	
A - RESULTAT COMPTABLE		3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210					
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires ; services* }	215		214					
		217		218	270 904		14 290		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée*			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226	3 333		4 000		
	Autres produits			230					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	274 237		18 290		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises)*			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	212 720		3 163		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	243		244					
	Rémunérations du personnel*			250	37 748		6 105		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	13 559		5 703		
	Dotations aux amortissements*			254			750		
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	264 026		15 721		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	10 211		2 569		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294	73				
	Charges exceptionnelles (VI)			300					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	1 521		385		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	8 617		2 183		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	8 617	314	0		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	1 521				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	247		248					
Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A) 987		Zone franche Corse (44 decies) 988				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989		Pôle de compétitivité (44 undecies) 990				
	Divers* ZFA (44 quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344		Créance due au report en arrière du déficit 346				
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	10 138	354	0		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables :* ; dont imputés sur le résultat :					360			
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	10 138	372	0		
Primes et cotisations complémentaires facultatives : 381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380		n° du centre de gestion agréé :		388			
Montant de la T.V.A. collectée : 374		Effectif moyen du personnel* : 376		dont apprentis : ; handicapés : ; Effectif affecté à l'activité artisanale : 861					
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378		Montant des prélèvements personnels de marchandises* : 399							

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :

A4 SERVICES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210E et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES -
DEFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

 Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts).
Désignation de l'entreprise : **A4 SERVICES**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	.	602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770	0	775	0

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n°2033-B		780 0

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	0
Déficits imputés	983	0
Déficits reportables	984	0
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	0

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	0
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3113-1 du Code des Transports)	800	☐

VI CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	202		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	203		Crédit d'impôt famille	204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208		Autres imputations	211				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : <u>A 4 SERVICES</u>		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : <u>01012022</u> et clos le : <u>31122022</u>		Durée en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	270 904
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	3 333
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	274 237
II - Consommation de biens et services en provenance d'un tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	209 691
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	209 691
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		64 546
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 9 4 1 1 1 4 3 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A4 SERVICES

ADRESSE (voie) 4 RUE GASPARD MONGE

CODE POSTAL 91680

VILLE BRUYERES LE CHATEL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque que le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE 2012 ou exercice

Désignation de l'entreprise A4 SERVICES

Adresse 4 RUE GASPARD MONGE

91680 BRUYERES LE CHATEL

du

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2022 (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 2022 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire :		A _____ le _____	
		Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.